

- Le rapport de l'enquête publique est transmis au Ministre en charge de l'environnement dans les cinq jours qui suivent.
- Le rapport de NIES est examiné par la structure en charge des évaluations environnementales le BUNEE.
- Le Consultant sera en charge d'accompagner le Client dans la tenue du Comité technique des évaluations environnementales (COTEVE) et l'obtention de Certificat de Conformité Environnementale.

#### ▪ **CAMPAGNES PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POST-ETUDE**

Différemment des Consultations menées lors de la réalisation de l'EIES, le Consultant devra tenir des réunions d'informations avec les communautés concernées par le projet après l'adoption du rapport final de l'EIES, du développement du PAR et la délivrance par le ministre en charge de l'environnement de l'arrêté portant avis motivé sur la faisabilité environnementale du projet.

Le Consultant devra entreprendre des rencontres de restitution et de diffusion des informations pertinentes sur les points essentiels retenus de l'EIES adoptés au terme du processus de validation. Il peut sous-traiter cette activité avec des organismes spécialisés locaux (ONG, acteurs locaux intervenant dans le domaine de la communication (Radios, télévisions, journaux, informateurs traditionnels...), les services techniques en charge de l'environnement, les autorités locales et régionales... En tout cas, le Consultant est responsable des résultats de cette activité qu'il sera tenu de redresser au besoin.

La campagne d'informations devrait se faire dans la principale langue parlée dans chacune des zones concernées. Ces campagnes seront effectuées au niveau de chaque site ayant accueilli les réunions de consultation publique formelles et s'adresseront au moins au même public mobilisé.

Comme support, le Consultant fournira à la population des copies du rapport non technique et les copies complètes du rapport d'EIES devront être remises aux autorités administratives locales. Le Consultant rédigera une liste de diffusion et le soumettra au Secrétariat Général de l'EEEOA, à la SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie pour approbation, avant toute opération.

Aussi un mois avant le démarrage de la campagne, le Consultant devra fournir pour approbation du Secrétariat Général de l'EEEOA, de la SONABEL, du BUNEE et du Ministère en charge de l'Electricité, une version provisoire de tous les supports devant servir à la campagne et un Plan de réalisation de la campagne d'information.

#### 5.4 **RAPPORTS ET LIVRABLES**

Les copies imprimées seront fournies dans le nombre spécifié d'exemplaires à chaque destinataire.

Les versions électroniques seront fournies sur clé USB (10 exemplaires) et comprendront :

- D'une part, une version PDF complète du rapport imprimé, éventuellement sous forme de portfolio de façon à limiter la taille des fichiers individuels. Cette version PDF sera produite à partir des fichiers source de façon à pouvoir être indexée ; un scan du rapport imprimé n'est pas acceptable.
- D'autre part, les fichiers source d'origine des documents dans un format approuvé par les parties prenantes (par exemple, fichier Word pour les textes ou Excel pour les tableaux). Les cartes seront fournies dans un format SIG approuvé par les parties prenantes. Les autres schémas seront fournis sous format Autocad.

Durant la réalisation de l'étude, le Consultant devra produire des rapports principaux et d'étapes suivants :

#### ▪ **RAPPORTS PRINCIPAUX**

##### ➤ **RAPPORT DE CADRAGE ET BORNAGE**

Après la signature du Contrat et le lancement de l'étude, le Consultant devra au terme des premières investigations de terrain, élaborer et soumettre à l'approbation du Secrétariat Général de l'EEEOA, de la SONABEL et du Ministère en charge de l'Energie un rapport de cadrage. Ce rapport devra contenir des éléments essentiels suivants, sans s'y limiter :

- **Les prescriptions générales de cadrage :** décrivant :
  - Présentation générale du projet ;
  - Rappel des prescriptions contractuelles ;
  - Rappel des activités à réaliser par le Consultant ;
  - Contexte et justification du projet ;
  - Cadre d'insertion politique, réglementaire et législative du projet ;
  - Description du projet : activités, installations prévues, durée des différentes phases...
  - Rappel et proposition de la revue des prestations attendues du Consultant en ressortant celles pertinentes (applicables) et non pertinentes (à abandonner), du calendrier de travail amendé conformément aux présents TdR, à sa proposition et en accord avec les réalités du terrain ;
  - Enoncé des impacts sur les composantes environnementales et sociales de la zone d'accueil du projet, y compris sur les ressources ;
  - Identification des enjeux et des contraintes majeurs à la réalisation de l'étude et du projet (relevé de tous les obstacles physiques situés dans l'emprise, y compris leurs coordonnées géographiques) ;
  - Identification et évaluation sommaire des biens affectés et des personnes touchées ;
  - Estimation du budget des biens perdus ;
  - Analyse comparative des variantes ;
  - Observations et commentaires sur les variantes proposées ;
  - Recommandations pertinentes.
- **Le Rapport de l'étude des sites (postes et centrales) et du tracé des lignes d'évacuation :**  
Ce rapport comportera :

- Localisation réelle du projet (sa délimitation exacte si possible) ;
  - Caractéristiques techniques du projet (composantes essentielles (poste, centrale, ligne), des infrastructures humaines (cités des travailleurs...) et autres installations) ;
  - Caractéristiques environnementales et sociales de la zone du projet :
    - o Les caractéristiques des sites (postes, centrales, lignes) : longueur, surfaces réellement concernées par les travaux, ressources fauniques et floristiques affectées, autres données hydrauliques et hydrologiques, dimensionnement ;
    - o Les caractéristiques de la zone d'accueil du projet : population et leur mode de vie, exploitation actuelle, titre de propriété, dimensionnement, principales activités socioéconomiques et culturelles développées et affectées dans la zone ;
  - Programmes nationaux et internationaux sur la zone du projet (projets existants, en cours, en préparation) et dans le couloir de la ligne ainsi que leurs impacts cumulatifs possibles sur le présent projet ;
  - Levée initial des biens et des obstacles sur chaque option pour s'assurer de leur viabilité ;
  - Proposition et analyse comparative (en termes d'impacts sur l'environnement biophysique et humain, technique et financier) des alternatives : au choix des sites d'accueil du projet (composantes : centrales, postes, camps des travailleurs, voies d'accès...), au choix du tracé de la ligne d'évacuation (option 1, 2...), au choix des composantes de la ligne haute tension (pylône ou poteau en béton, niveau de tension, types de postes, dimensions de l'emprise...) et au choix du projet (remplacement avec l'hydroélectrique, thermique, hybride, l'éolienne...). Cette analyse doit permettre d'avoir une idée claire sur l'alternative aux sites dans la zone proposée ;
  - Identification des impacts positifs, négatifs et résiduels attribuables aux différentes options/variantes/alternatives ;
  - Estimation des coûts d'atténuation, de compensation et d'indemnisation liés aux pertes de biens dans l'emprise du projet attribuables aux différentes options/variantes/alternatives ;
  - Proposition des options du tracé et prononciation sur le choix du tracé de moindre impact ; et
  - Listes des illustrations (tableaux, cartes, photos, listes, figures...).
- **Bornage**
- Contexte et justification du projet ;
  - Brève description du projet ;
  - Brève description des composantes affectées ;
  - Description de l'emprise du projet ;
  - Des informations pour faciliter la récupération ou le rétablissement des points angulaires dans l'éventualité d'une destruction de la borne, soit par des bornes témoins ou autrement ;
  - La liste détaillée des bornes de référence et leurs emplacements le long du cheminement et comment ils avaient été établis ;
  - Les types d'instruments utilisés et leur précision, leur écart type et leur variance ;
  - La précision des niveaux et des angles ;
  - Les cahiers d'observations, les feuilles de calculs et tous les documents connexes, sur support papier et en copie électronique ;

- Des informations présentant les voies d'accès les plus proches de chaque segment de la ligne et des sites (postes, centrales) ; et
- Des photos montrant la nature des terrains existants entre les bornes et confirmant l'absence ou la présence de constructions (Bâtiments, etc.) le long du tracé et sur les sites des postes et centrales.

Il sera fourni comme suit :

**Rapport provisoire :**

- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL, au BUNEE et au Ministère en charge de l'Energie
- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique au Secrétariat Général de l'EEEOA

**Rapport final :**

- Dix exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL, au BUNEE et au Ministère en charge de l'Energie
- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique au Secrétariat Général de l'EEEOA

➤ **RAPPORT D'ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES)**

Ce rapport sera composé de deux sous-rapports séparés suivants :

- **Rapport d'Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) :** Ce rapport devra inclure les éléments essentiels suivants sans s'y limiter :
  - Le résumé non technique de l'EIES ;
  - Généralités :
    - o Organisation du rapport d'EIES ;
    - o Contexte et justification du projet et de l'EIES ;
    - o Objectifs de l'EIES ;
    - o Résultats attendus de l'EIES ;
    - o Méthodologie de réalisation de l'EIES et d'évaluation des impacts ;
    - o Situation énergétique du pays concerné et dans l'espace CEDEAO ;
    - o Présentation des parties prenantes ;
  - Description du projet :
    - o Localisation du projet ;
    - o Délimitation des emprises ;
    - o Phases, durée et travaux prévus ;
    - o Personnels et organisation du travail ;
    - o Types, nature et caractéristiques des équipements prévisibles de terrain ;
  - Cadre politique, législatif, réglementaire et institutionnel du projet ;
    - o Cadre politique ;
    - o Cadre législatif et réglementaire applicable (textes nationaux, traités internationaux applicables, exigences et directives applicables des PTF) ;
    - o Cadre institutionnel ;
  - Description des milieux biologique, physique, et socioéconomique et culturel de l'environnement d'accueil ;
  - Proposition des alternatives et commentaires sur le choix de l'alternative adoptée ;

- Etude des risques et dangers ;
- Identification, analyse et évaluation des impacts environnementaux et sociaux ;
- Mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs, mesures de bonification des impacts positifs et mesures d'accompagnement institutionnel ;
- Consultations du public ;
- Clauses environnementales à insérer dans le DAO de l'entreprise de construction (y compris une clause « Chance Find » en relation avec les Ressources Culturelles Physiques, OP/BP 4.11) ;
- Prononciation sur l'acceptabilité environnementale et sociale du projet, suggestions et recommandations aux différentes parties prenantes sur la mise en œuvre des mesures environnementales.

Les annexes seront sans être limitatif :

- La copie des TdR approuvés et la lettre d'approbation ;
  - La liste des personnes rencontrées ;
  - Le schéma itinéraire environnemental doit faire apparaître les détails suivants :
    - Les croisements des lignes hautes et basse tension ;
    - Les lignes ou pylônes de télécommunications ;
    - Tous les croisements y compris, sans être limitatif, les croisements des routes, des voies pour piétons, des pistes, des canaux, des chemins de fers, etc ;
    - Les caractéristiques du relief y compris, sans être limitatif, les marécages, les rivières, les ruisseaux, les haies, les clôtures et l'environnement (zones boisées...) ;
    - Les angles entre deux segments adjacents de ligne droite ;
    - Les détails des obstacles y compris, sans être limitatif, les maisons, les routes, les canalisations, les ponts, les surfaces naturelles et autres, à une distance de 20 m de part et d'autre de la ligne médiane, autres obstacles environnementaux (grands arbres).
- **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :** Le PGES à élaborer devra inclure, entre autres :
- Résumé non technique du PGES ;
  - Rappel des impacts potentiels (négatifs, positifs) sur l'environnement biophysique et humain et les mesures d'atténuation/compensation/correction et de bonification proposée ;
  - Rappel des impacts potentiels (négatifs, positifs) sur les aspects socioéconomiques et culturels et les mesures d'indemnisation/compensation et de bonification préconisée ;
  - Rappel des risques et dangers potentiels ;
  - Rappel des impacts cumulatifs des projets existants et des mesures prévues ;
  - Gestion des travaux et du système d'informations ;
  - Gestion des impacts potentiels sur chaque composante physique affectée ;
  - Gestion des impacts potentiels sur chaque composante biologique affectée ;
  - Gestion des impacts potentiels sur chaque composante socioéconomique et culturelle affectée ;
  - Gestion des risques et dangers ;
  - Plan des mesures de renforcement de capacités institutionnelles pour la gestion de la surveillance et du suivi environnementale ;
  - Plan de suivi et de surveillance environnementale ;
  - Responsabilités institutionnelles de mise en œuvre du PGES ;

- Indicateurs objectivement vérifiables ;
- Coût indicatif de mise en œuvre du PGES.

Le Consultant organisera avec l'équipe du Projet un atelier de validation du rapport provisoire de l'EIES, qui regroupera toutes les parties prenantes notamment la SONABEL, le Secrétariat Général de l'EEEOA, le Ministère en charge de l'Energie et le BUNEE.

Après la tenue de cet atelier, il sera tenu d'intégrer les observations pour produire le rapport amendé à l'atelier organisé par le BUNEE du Burkina Faso. Il sortira un rapport final intégrant les observations et les commentaires des parties prenantes à cette dernière rencontre.

En cas de rejet du rapport de l'EIES par le BUNEE, le Consultant devra reprendre à ses frais, tous travaux menant à l'amendement et à l'acceptation dudit rapport et à la délivrance finale de l'Autorisation Environnementale.

Le rapport final devra incorporer les commentaires émis au cours des différents ateliers. Le rapport devra être livré sous une forme (avec page(s) de garde et mise en forme) acceptable par le Secrétariat Général de l'EEEOA, le BUNEE, la SONABEL et les PTF.

Le rapport d'EIES doit être soumis comme suit :

**Rapport provisoire d'EIES pour analyse et observations à l'interne des parties prenantes (SG/EEEOA, SONABEL, BUNEE, Ministère en charge de l'Energie) :**

- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie
- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique au Secrétariat Général de l'EEEOA

**Rapport provisoire amendé de l'EIES pour l'atelier du Service Technique en charge de la procédure d'EE du Burkina Faso :**

- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL, au BUNEE et au Ministère en charge de l'Energie
- Vingt-cinq copies (dans les formats requis) au BUNEE (nombre à confirmer dans le rapport de cadrage)

**Rapport final de l'EIES :**

- Dix exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie
- Quinze exemplaires papiers et une copie électronique au Secrétariat Général de l'EEEOA
- Dix copies au BUNEE

▪ **RAPPORT D'ETAPES**

➤ **RAPPORT DE DEMARRAGE**

Le Consultant devra présenter dans un délai de deux semaines, après la tenue de la réunion de démarrage, un Rapport de Démarrage qui contiendra, entre autres, le plan de travail et la

méthodologie, le calendrier de travail, les commentaires et les amendements proposés par les parties prenantes et les TdR de l'EIES.

Ce rapport devra être fourni comme suit :

- Dix exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie
- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique au Secrétariat Général de l'EEEOA

#### ➤ **RAPPORTS MENSUELS D'ACTIVITES**

Pour permettre au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie de suivre le déroulement des travaux, de faire des recommandations voire de planifier des visites de terrain, chaque fin du mois à partir du lancement de l'étude, le Consultant produira un rapport d'activités décrivant les activités réalisées, celles en cours ainsi que la prévision du mois suivant et les difficultés rencontrées.

Ces rapports récapituleront les activités du Consultant au cours de la période considérée. Les rapports devront être émis en français, au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour calendaire de chaque mois, pour les travaux menés au cours du mois précédent.

Le nombre de copies de rapports à soumettre sera comme suit :

- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie
- Trois exemplaires papiers et une copie électronique à soumettre au Secrétariat Général de l'EEEOA

Le Consultant préparera et maintiendra un calendrier de mise en œuvre établi au moyen de Microsoft Project et assurera sa mise à jour mensuelle de manière à démontrer l'évolution du projet conformément aux obligations contractuelles. Un calendrier actualisé devra être incorporé aux rapports soumis chaque trimestre.

#### ➤ **RAPPORT NON TECHNIQUE DE L'EIES**

Après l'obtention de l'avis motivé du ministre en charge de l'environnement, le Consultant rédigera (en français) et fournira pour approbation au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie, un rapport non technique, faisant la compilation des résumés non techniques de l'EIES et du PGES. Ce document servira de support de base pour l'animation des campagnes d'information post-étude.

Le Rapport non technique sera doté de cartes, figures, photos...et comportera, entre autres :

- Le contexte et justification du projet ;
- L'objectif du projet et de l'étude ;
- La brève présentation des partenaires impliqués ;
- La synthèse des réunions publiques ;
- La synthèse des impacts négatifs du projet et des mesures d'atténuation et de compensation ;

- La synthèse des impacts positifs du projet pour le pays et les populations ainsi que les mesures de bonification ;
- La synthèse du plan de suivi et de surveillance environnementale ;
- La synthèse des coûts indicatifs du PGES ; et
- Les résultats de l'évaluation des activités.

Le Consultant devra présenter un rapport sommaire non technique de l'EIES rédigé dans les langues locales de la région concernée. SONABEL devra signaler au Consultant les langues locales à utiliser.

Le nombre de copies de rapports devra être conforme à ce qui suit :

#### **Rapport provisoire :**

- Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie

#### **Rapport final :**

- Dix exemplaires papiers et une copie électronique respectivement au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie
- Trois exemplaires papiers au BUNEE

#### ➤ **RAPPORT DES CAMPAGNES PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POST-ETUDE**

Après les campagnes, un rapport détaillé des activités d'information réalisées doit être produit.

Ce rapport inclura, entre autres :

- Le rappel du contexte et justification de la campagne ;
- Le rappel de l'objet de la campagne ;
- La description de la méthodologie appliquée ;
- Les résultats obtenus ;
- Le déroulement des activités ;
- Les moyens matériels, humains, financiers utilisés ;
- Les points essentiels présentés et ceux ayant fait l'objet de débats importants ;
- Les localités d'accueil ;
- Les avis et impressions sur la campagne de la population, des autorités administratives et civiles, des services techniques compétents (développement social, communication...) et service en charge de l'environnement ;
- Les recommandations à l'endroit des différents acteurs (population, autorités, SONABEL, services techniques, Secrétariat Général de l'EEEOA ...).

Ledit rapport devra être illustré par des photos, des figures, des tableaux... Aussi, le Consultant fournira une vidéo commentée de la campagne en 5 exemplaires.

Le Plan de réalisation de la campagne d'information à fournir décrira l'approche méthodologique à utiliser, traitant des aspects essentiels comme :

- Le contexte et justification de la campagne ;

- L'objet de la campagne ;
- Les résultats généraux escomptés de la campagne ;
- Les indicateurs de performance de la campagne ;
- La méthodologie de mise en œuvre, les approches et les techniques appliquées ;
- Les acteurs impliqués et concernés ;
- Les activités : nombre, nature, durée, organisation, sites, estimation de la population concernée par localité, estimation du nombre de participants et des taux de participation par rapport à la population des différentes localités ;
- Les résultats escomptés de chaque activité ;
- Les indicateurs de performance de chaque activité ;
- Les moyens matériels, humains, financiers... à mobiliser ;

Le nombre de copies de chaque support de campagne (rapports EIES et non technique, présentation diapo...) sera fourni en fonction du nombre de localité concernées, des autorités civiles et administrations locales, des services techniques compétents, de l'organisation de la population...Le Consultant devra avoir ce détail à l'esprit pour l'élaboration de son budget.

Le nombre de copies de rapports devra être conforme à ce qui suit :

**Rapport provisoire :**

- *Cinq exemplaires papiers et une copie électronique respectivement au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie*

**Rapport final :**

- *Dix exemplaires papiers et une copie électronique respectivement au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie*
- *Dix exemplaires papiers au BUNEE en charge de la procédure d'EIES*
- *Une vidéo sur clé USB des phases et des moments forts de la campagne dans les localités concernées au Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Energie.*

Ce rapport final inclura un projet de TDRs pour le recrutement des Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et HQSE du projet.

## 6. PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

### 6.1 OBJECTIF ET JUSTIFICATION

Le développement de l'Evaluation Sociale et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) devra permettre au Client de disposer d'un plan de réinstallation des populations affectées par le Projet, pour une meilleure prise en charge adéquate du déplacement des populations.

Les travaux d'investissement prévus dans le cadre du Projet vont entraîner un déplacement physique et économique de population dans les zones concernées. Pour atténuer ce risque, le consultant devra élaborer un Plan d'Action de Réinstallation conformément à la législation nationale en matière d'expropriation et la politique opérationnelle P0 4.12 en matière de

réinstallation involontaire, afin de permettre au Client une prise de décision et de mieux maîtriser le processus de réinstallation des personnes qui seront affectées par le projet.

### 6.2 EVALUATION SOCIALE

Sur la base des résultats des évaluations environnementales et sociales préliminaires et de l'étude de faisabilité, confirmant le besoin de réalisation de plan d'actions de réinstallation, le consultant élaborera les rapports requis, une fois les sites identifiés, délimités et approuvés.

### 6.3 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION

L'objectif de cette étude est d'élaborer un Plan d'Action de Réinstallation conforme aux exigences de bailleurs de fonds et aux textes en vigueur au Burkina, pour chaque site, et en prenant en compte les emprises des investissements.

### 6.4 MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant aura pour tâches de :

- analyser l'état des lieux du site d'accueil du projet ;
- présenter le projet à travers ses activités et par phase ;
- analyser les risques probables pendant la mise en œuvre des activités du projet ;
- élaborer un Plan d'action de Réinstallation (PAR), pour chaque site, en tenant compte du PO/BP 4.12 de la Banque Mondiale et des textes en vigueur au Burkina.

Le consultant aura à :

- identifier chaque personne impactée aux termes des exigences de l'OP 4.12 (déplacement physique, perte de ressource découlant de la perte temporaire ou définitive de foncier), documenter son statut y compris son niveau de vulnérabilité socioéconomique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;
- consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès aux infrastructures sociocommunitaires notamment l'école pour les enfants des ménages à déplacer physiquement, etc.) ;
- établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;
- concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;

- produire une analyse socio-économique y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;
- élaborer, le cas échéant un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;
- accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées
- etc.

## 6.5 RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la présente étude, le Consultant devra déposer un PAR pour chaque site en conformité avec les législations nationales et les exigences de la Banque mondiale. Chaque PAR devra couvrir au minimum les éléments ci-dessous (lorsqu'un élément n'est pas adapté à la situation du projet, il convient de le noter dans le plan de réinstallation en le justifiant) :

- Description générale desdits projet et identification de leurs zones ;
- Impacts potentiels : Identification de (i) les composantes ou des activités qui donnent lieu à la réinstallation du projet, (ii) la zone d'impact de l'élément ou l'activité, (iii) les alternatives envisagées pour éviter ou minimiser la réinstallation et (iv) les mécanismes mis en place pour minimiser la réinstallation, dans la mesure du possible, pendant l'exécution du projet ;
- Principaux objectifs du programme de réinstallation ;
- Etudes socio-économiques : avec la participation de personnes potentiellement déplacées, y compris les résultats d'une enquête de recensement couvrant (i) les occupants actuels de la zone touchée, (ii) les caractéristiques standard des ménages déplacés, (iii) l'ampleur de la perte prévue - totale ou partielle - des actifs ; (iv) les informations sur les groupes vulnérables, (v) les dispositions pour mettre à jour l'information, (vi) l'inventaire des biens affectés, (vii) les services d'infrastructure et sociaux publics qui seront affectés, et les caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées ;
- Analyse du cadre juridique, en considérant le cas spécifique du projet et les éléments du CPR ;
- Cadre institutionnel, couvrant (i) l'identification des organismes chargés des activités de réinstallation et des ONG qui peuvent avoir un rôle dans la mise en œuvre du projet, (ii) une évaluation de la capacité institutionnelle de ces organismes et ONG, et (iii) toutes les mesures qui sont proposées pour renforcer la capacité institutionnelle des agences et ONG chargées de la mise en œuvre de la réinstallation ;
- Eligibilité / définition des personnes déplacées et des critères pour déterminer les catégories des PAP, leur admissibilité à l'indemnisation et de l'aide à la réinstallation, y compris les dates buttoirs et une matrice d'éligibilité spécifique ;
- Evaluation des pertes : méthodologie utilisée pour évaluer les pertes afin de déterminer leur coût de remplacement, et description des types et niveaux de rémunération proposés en vertu du droit local et les mesures supplémentaires qui sont nécessaires pour atteindre le coût de remplacement des biens perdus ;
- Mesures de réinstallation : description des packages de rémunération et d'autres mesures de réinstallation et d'appui ;
- Choix du site de réinstallation, la préparation du site, et la relocalisation, ainsi que les logements, les infrastructures et les services sociaux nécessaires ;
- Protection et gestion de l'environnement du site de réinstallation ;
- Participation communautaire des personnes réinstallées et les communautés hôtes ;

- Procédures de règlement des griefs : mécanisme, dispositif, circuit de traitement, délais, personnes à contacter ;
- Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre du PAR ;
- Calendrier de mise en œuvre de l'ensemble des activités de réinstallation, le calendrier doit indiquer comment les activités de réinstallation sont liées à la mise en œuvre de l'ensemble du projet ;
- Coûts et budget : avec des tableaux montrant les estimations des coûts détaillés pour toutes les activités de réinstallation, calendriers de dépenses, les sources de fonds et des arrangements pour le paiement des compensations ;
- Suivi et évaluation : avec des indicateurs de suivi de performance sur les résultats des activités de réinstallation, la participation des personnes déplacées, la gestion des griefs, l'évaluation de l'impact de la réinstallation ;
- Annexes requises :
  - ÷ PV signés des consultations et liste de présence ;
  - ÷ Liste des PAP et liste des personnes vulnérables,
  - ÷ Fiches individuelles de compensation et des biens affectés (avec la photo de la PAP, son identité complète, son contact, les pertes subies, les mesures des compensations et d'appui, les montants correspondants, etc.)
  - ÷ Accord signé par chaque PAP,
  - ÷ Base des données sur la PAP : récapitulatif des compensations / appui, sous forme de tableau Excel avec la liste complète des PAP, les pertes subies par chacune, les coordonnées géographiques des biens immobiliers touchés (bâtiments, arbres, ...), les compensations et les appuis, l'évaluation de montants correspondants (unité considérée, quantité, cout unitaire, montant),
  - ÷ Fiche de réclamations et un résumé du dispositif de recueil et de traitement des réclamations avec les noms et les contacts des personnes à contacter.

Les PAR devront être rédigés de façon précise et concise et contenir toutes les annexes listées, afin de faciliter la mise en œuvre réussie dans les délais requis. Le Consultant tiendra compte du délai de validation des PAR provisoires auprès des parties prenantes locales. Le processus de consultation/validation doit être décrit dans le rapport final avec tous les PV des engagements convenus en annexe. Un atelier de restitution des PAR sera tenu avant la finalisation du PAR.

***NB :** Le bureau d'études / consultant se basera sur les emprises totales des investissements prévus. Les impacts des emprises et zones considérées doit être bien décrits dans les PAR. Le projet supervisera l'élaboration des PAR, veillera aux détails, assurera la qualité du rapport avant la transmission à la Banque Mondiale et prendra les dispositions pour la validation et la publication du PAR au niveau national. La responsabilité de la mise en œuvre des PAR incombe au projet. Il élaborera et transmettra un rapport de mise en œuvre des PAR à la Banque Mondiale pour approbation, avant le démarrage effectif des travaux. Les commentaires de tous les bailleurs de fonds devront pris en compte par le consultant.*

## 6.6 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique du consultant suivra les principales étapes :

- ÷ revue documentaire ;
- ÷ consultation des acteurs
- ÷ collecte de données sur le terrain (enquête socioéconomiques, recensement des PAP, inventaire des biens impactés) ;
- ÷ traitement et analyse des données ;
- ÷ rédaction des rapports provisoires ;
- ÷ restitution des rapports provisoires ;
- ÷ prise en compte des amendements et
- ÷ production du PAR final et définitif.

A partir d'une approche méthodologique propre à l'élaboration du PAR, le Consultant devra exécuter la mission en se basant sur la PO 4.12 de la Banque Mondiale et les textes en vigueur au Burkina. Le Consultant doit présenter et suivre une démarche de méthodologie adoptée depuis l'état des lieux jusqu'à l'élaboration du PAR. Le PAR inclura également de façon très claire les dispositions pratiques pour la mise en œuvre, le suivi et la gestion des réclamations des PAP.

Le Consultant doit identifier toutes les activités et personnes qui seront affectées (directement ou indirectement, physiquement ou économiquement, de façon temporaire ou permanente) par la construction et l'exploitation des ouvrages. Il devra décrire les mesures de compensations et d'appui pour les personnes affectées, indépendamment de leur statut de propriétaire ou non des domaines occupés. Il définira les catégories des PAP selon les critères d'éligibilité, recensera toutes les PAP, fera l'inventaire exhaustif des biens affectés avec l'implication des PAP, dans le respect de la date buttoir convenablement et préalablement fixée. Pour cela, le Consultant doit mener des investigations auprès des groupes de personnes habitant ou ayant des activités dans la zone de construction des ouvrages et assister la Commune dans l'élaboration et la mise en œuvre de tous les outils nécessaires à l'enquête publique.

## 6.7 CONTENU DU PAR

Pour chaque site, le Consultant élaborera un Plan d'action de réinstallation (PAR) qui couvrira les points ci-après :

- ÷ Description du projet ;
- ÷ Impacts sociaux du projet ;
- ÷ Objectifs du plan d'action de réinstallation ;
- ÷ Etudes socio-économiques sur les PAP ;
- ÷ Cadre légal et réglementaire de réinstallation ;
- ÷ Cadre institutionnel de la réinstallation ;
- ÷ Identification et caractérisation des PAP ;
- ÷ Critères d'éligibilité (les détenteurs de droits formels, les squatters, les locataires, etc. étant tous éligibles à des degrés divers) ;
- ÷ Critères d'éligibilité ;
- ÷ Evaluation et compensation des pertes de biens ;
- ÷ Mesures économiques de réinstallation et plan de restauration des moyens de subsistance ;
- ÷ Sélection et préparation des sites de réinstallation ;

- ÷ Protection environnementale des aires et sites d'accueil ;
- ÷ Participation des PAP ;
- ÷ Intégration avec les populations d'accueil ;
- ÷ Mécanismes de règlement des litiges ;
- ÷ Responsabilités organisationnelles et mise en œuvre du PAR ;
- ÷ Échéancier de mise en œuvre ;
- ÷ Coûts et budget du PAR ;
- ÷ Suivi et évaluation ;
- ÷ Annexes citées.

## 6.8 APPROBATION DU RAPPORT DU PAR

Après la transmission des rapports provisoires par le Consultant telle que prévu dans son chronogramme de travail, et après examen par l'équipe du projet, il sera organisé un atelier de restitution et la validation des résultats de l'étude à une date à confirmer par l'équipe de préparation du projet. L'atelier va réunir l'ensemble des parties, notamment les autorités administratives et coutumières, les représentants des communautés locales riveraines aux sites des sous-projets, les PAPs.

A l'issue de l'atelier de restitution, le Consultant intégrera dans la nouvelle version de son rapport provisoire les observations et recommandations faites par les parties prenantes. L'atelier est à la charge du projet. Tous les rapports devront être revus par le client avant la transmission à la BM. Les observations de la BM doivent être prises en compte avant la production du rapport final, qui sera publié une fois approuvé.

## 7. ANALYSE GEOTECHNIQUE

### 7.1 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION

L'étude géotechnique proposée sera basée sur les spécifications fournies par le Client et comprendra une étude des sites ainsi qu'une analyse géotechnique en laboratoire afin de fournir des informations supplémentaires sur les propriétés du sol et les conditions du sol pour l'installation solaire proposée. Les travaux et essais inclus peuvent varier selon les caractéristiques et les conditions rencontrées sur les sites.

L'enquête est nécessaire pour rassembler toute information et analyse géotechnique, ainsi que les paramètres et les recommandations nécessaires à la conception technique et la construction du Projet. Le Consultant doit fournir toute la main-d'œuvre, les outils, les matériaux, l'équipement et les instruments nécessaires à la réalisation de l'enquête géotechnique.

Les enquêtes sur le terrain et les procédures et essais en laboratoire doivent respecter toutes les normes et réglementations applicables. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux exigences réglementaires locales, régionales et nationales en matière de sécurité, de santé et de sécurité et de contrôles environnementaux.

## 7.2 ETENDUE DE LA PRESTATION

Les méthodes d'investigation et d'essais sur le terrain, et d'essais in situ doivent être choisies par le Consultant en fonction des types de sol ou de substratum rocheux connus ou présumés présents sur le site ou dans la zone ou la région, et conformément aux pratiques de l'industrie. Le nombre de tests pour chaque élément et par site peut être réduit si des conditions uniformes sont rencontrées.

### ■ Investigations sur le Terrain

Le travail sur le terrain devra être effectué en présence d'ingénieurs géotechniques ou d'ingénieurs géologues expérimentés qui nommeront les lieux d'essai, l'échantillonnage et les essais, prépareront les registres techniques et entreprendront les observations sur le site.

- **10 essais au pénétromètre à cône (CPT)** à des profondeurs allant jusqu'à 5 mètres de profondeur. Les tests de CPT peuvent se heurter à un refus de pénétration. Nous permettons de pousser à nouveau les tests CPT si le refus de pénétration est rencontré avant la profondeur de la cible et avons inclus deux tentatives par emplacement dans cette mission. Tout refus de pénétration sera consigné dans un procès-verbal et le Consultant devra évaluer le besoin de pré-forage pour le Projet.

- **5 puits d'essai sur l'ensemble du site doivent être réalisés.** Les fosses d'essai seraient excavées à l'aide d'une pelle rétro-caveuse ou excavatrice et être excavé jusqu'à une profondeur cible de 5 m à 6 m ou une pénétration préalable en cas de refus de pénétration. Les essais de cisaillement des pénétromètres de poche et des palettes doivent être effectués dans des sols cohésifs lors de l'essai. Un essai au pénétromètre à cône dynamique sera effectué à côté de chaque fosse d'essai. Ces essais in situ permettra au Consultant d'évaluer la résistance du sol et de permettre au Consultant de fournir des recommandations de base. La première fosse d'essai serait laissée ouverte jusqu'à l'achèvement de la dernière fosse d'essai afin de permettre à la surveillance des niveaux d'eau souterraine. Une fois l'essai terminé, les fosses d'essai seront photographiées avec un panneau d'information avant d'être remblayés avec les déblais excavés.

Un registre sera développé dans lequel tous les sols rencontrés seront présentés par variations du type de sol, la consistance, la couleur, la plasticité, les éléments constitutifs et l'humidité in situ condition. Tous les emplacements des essais seront relevés à l'aide d'un GPS différentiel (sub-mètre), et l'appareil de mesure des coordonnées inscrites sur les registres d'ingénierie géotechnique.

- **10 Essais de résistivité électrique sur le terrain.** Des essais de résistivité électrique (ERT) seront effectués à 10 emplacements par un ingénieur géotechnique ou un géologue conformément à une méthode perfectionnée dépassant la norme ASTM G57-95a (2001) Standard Test Method for Field Measurement of Soil Resistivity selon la méthode de Wenner à quatre électrodes.

Un appareil de mesure de résistivité numérique sera utilisé pour les essais avec des électrodes à piquets métalliques. Un espacement maximal de 20 mètres sera utilisé et des sondages de résistivité orthogonale seront effectués à chaque site.

En plus de calculer la résistivité apparente, le logiciel d'inversion de résistivité géophysique sera utilisé pour fournir une interprétation des valeurs de résistivité réelle (ohm m) à chaque emplacement de sondage, basé sur des modèles de terre en couches. Cela permet d'obtenir une représentation plus précise de l'image du profil de

résistivité avec l'analyse effectuée par un géophysicien expérimenté. Les observations et les notes sur le site (ex. topographie, sols de surface et géologie locale) seront consignées et des photographies numériques prises avec l'emplacement indiqué sur une carte géologique.

### ■ Tests en Laboratoire

Des échantillons seront prélevés pendant le travail sur le terrain et des tests de laboratoire appropriés seront programmés au cours de l'enquête et examinés à la fin du travail sur le terrain afin de s'assurer que les mesures appropriées sont prises. Les essais seront effectués dans toutes les conditions de sol rencontrées sur le site.

Des essais en laboratoire seront effectués sur des échantillons choisis prélevés dans le cadre de l'enquête. Un nombre suffisant d'essais doit être effectué de telle sorte que, de l'avis du Consultant et du Client, l'information adéquate est disponible pour permettre le développement de recommandations pour le Projet (ex. la conception géotechnique pour le nivellement et les travaux de terrassement, les fondations, les routes et les routes, l'érosion et la sédimentation etc.).

Les essais en laboratoire devraient être effectués sur des échantillons représentatifs du sol obtenus à partir des éléments suivants les forages de sol ou les fosses d'essai. Tous les échantillons obtenus lors des essais doivent être placés dans des récipients à l'épreuve de l'humidité pendant le transport au laboratoire.

Les contenants d'échantillons doivent porter le nom/numéro du projet, la date et le numéro de la fosse d'essai, le type et le nombre d'échantillons, et la profondeur de l'échantillon. Les essais en laboratoire doivent être effectués conformément aux normes industrielles applicables qui peut comprendre l'ASTM, l'ASC ou l'équivalent pour le pays, la région ou le lieu où se trouve le site du projet est localisé.

- **5 Essais de conductivité thermique / résistivité de l'installation** sont nécessaires. Les profondeurs de perspective doivent atteindre une portée comprise entre 0,3 et 1,5 mètres. Les échantillons pour les essais de résistivité thermique seront soumis au laboratoire pour un test de courbe d'assèchement.
- **5 lieux d'échantillonnage.** Cependant, les échantillons de sol sélectionnés seraient livrés à un laboratoire accrédité par la NATA pour les essais suivants :
  - 5Nos Répartition granulométrique (analyse par tamis)
  - 5Nos Standard Compaction tests de compactage
  - 5Nos essais de densité humide et sèche
  - 5Nos Teneur en eau
  - 5Nos Atterberg limites (y compris le retrait linéaire)
  - 5Nos Tests de rétraction et de gonflement
  - 5Nos Soil Aggressivity suite de tests d'agressivité du sol
  - 10Nos 4 jours de tests CBR trempés. Ces échantillons doivent être prélevés aux horizons de 0-20 cm et 0-30 cm sous le sol naturel et le long de la route interne et/ou des plates-formes. Si les conditions souterraines sur le site sont

considérées comme étant cohérentes, les essais CBR seraient réduits à trois tests.

### 7.3 RAPPORTS ET LIVRABLES

Un projet de rapport à l'issue de l'enquête sur le terrain doit être publié et fourni, ainsi qu'un rapport final après réception des certificats d'essai en laboratoire. Le rapport comprendra (i) un plan du site, (ii) les registres des puits d'essai, (iii) les certificats d'essai en laboratoire, (iv) les commentaires et les recommandations concernant les points ci-dessous, mais non limités, :

- Cartographie géomorphologique et géologique du site (comprenant des documents photographiques)
- L'état de l'eau souterraine sur le site
- Commentaire sur la présence de sols expansifs ou susceptibles d'affaiblissement (s'il y en a)
- Conditions d'excavation
- Les routes temporaires et permanentes à utiliser pendant la construction
- Classe de sous-sol de site pour la conception sismique
- Dynamisme des matériaux souterrains par rapport aux structures enterrées
- Commentaires préliminaires sur les caractéristiques de stabilité des pentes du site en fonction de l'instabilité observée lors des visites de site
- Les paramètres de conception géotechnique estimés, y compris  $\gamma_{dry}$ ,  $\gamma_{sat}$ , Cu,  $\phi$ , Es, Ks, v et G
- Capacité portante ultime et admissible pour les fondations peu profondes
- La friction et la capacité de charge pour les pieux (forés et forés)
- Facteur de réduction de la résistance selon AS 2159-2009
- Profondeur minimale d'encastrement

## 8. PRESCRIPTIONS ET CALENDRIER

### 8.1 COLLABORATION AVEC LE CONSULTANT EN CHARGE DE L'ETUDE DE FAISABILITE

Le Consultant travaillera sous la supervision du Secrétariat Général de l'EEEOA assisté d'une équipe de projet mise en place par les Autorités burkinabés. Le suivi de l'avancement des études sera assuré de manière ponctuelle par la remise de rapports d'avancement qui devront être fournis par le Consultant sur une base mensuelle (voir la description du contenu des rapports mensuels dans la section-Rapports/Livrables). Le Consultant devra aussi rapporter dans les plus brefs délais au Secrétariat de l'EEEOA tout évènement inhabituel, hors de son contrôle et/ou qui pourrait compromettre l'avancement des études.

Le Consultant devra, de plus, assurer la coordination de ses activités avec celles du Consultant en charge des études de faisabilité. À cet effet, il devra entamer des discussions avec ce dernier dès la présentation du rapport de démarrage des études, afin de mettre en place un plan intégré de coordination des activités. Ce plan de coordination devra préciser :

- Les activités où une interface entre les deux Consultants est requise ;
- Les points d'ancrage où les Consultants pourront se rencontrer ;
- Les mécanismes et dates de partage des données et des résultats ;
- Les modes de communication à privilégier pour l'harmonisation du travail au jour le jour.

À cet effet, on s'attend à ce que le Consultant tienne une réunion de coordination (a minima téléphonique) au moins une fois par mois avec le Client et le Consultant en charge des études de faisabilité. Cette réunion de coordination est en sus du rapport d'avancement mensuel et devrait alterner avec ce dernier afin de permettre un suivi à intervalles réguliers.

### 8.2 DELAIS

Les services du Consultant comprennent la préparation et soumission dans les délais prescrits de tous les documents, cartes, schémas et rapports. Les rapports doivent être transmis par lettre officielle du Secrétariat Général de l'EEEOA, à SONABEL et au Ministère en charge de l'Énergie du Burkina. Les livrables doivent être conformes aux prescriptions contractuelles. Le consultant assistera la SONABEL à assurer le suivi auprès des agences/services nationaux et Ministères compétents pour l'approbation des rapports.

Le Consultant doit noter que la tenue de consultations publiques, prenant en compte la participation des autorités gouvernementales et de l'administration locale, des institutions nationales compétentes, des organismes de financement, des organisations non gouvernementales, des communautés affectées par le projet et de la société civile, constitue un des livrables de cette mission. Ces consultations publiques se poursuivront tout au long de la période de l'étude et le Consultant devra prouver leur tenue, par des photos, les procès-verbaux signés des réunions et les listes des participants. Aussi, le consultant devra annexer aux versions provisoires et finales des rapports d'EIES, les procès-verbaux signés de toutes les consultations.

Le Consultant doit noter que des situations peuvent survenir où les autorités chargées de la protection de l'environnement et les PTF concernés décident d'émettre des commentaires supplémentaires sur les Rapports Finaux. Si le cas se produisait, le consultant devra intégrer les commentaires formulés dans les versions définitives révisées et les retransmettre. Tous les rapports seront rédigés en Français.

Avec une connaissance de la zone d'accueil du projet, le Consultant devra préciser dans le rapport de cadrage le nombre de réunions nécessaire pour la consultation publique formelle et la campagne d'information et de sensibilisation poste-EIES, y compris les communes, préfectures et sous-préfectures concernées abritant ces activités.

En plus des exigences visées ci-dessus, pour chaque carte et schéma, le Consultant devra soumettre au Secrétariat général de l'EEEOA, à SONABEL et au ministère burkinabé en charge de l'énergie une copie sur support papier ainsi que trois CD réinscriptibles sur la dernière version du logiciel graphique AUTOCAD. La copie sur support papier devra être sur film à tracer (Unotrace) - 75 micromètres - papier 0.003" (papier transfer).

Tous les coûts associés à l'étude, aux diverses prestations y compris les visites, l'achat, la préparation des cartes et des schémas sont réputés être inclus dans la proposition financière du Consultant.

### 8.3 DUREE DES PRESTATIONS ET CALENDRIER D'EXECUTION

La durée totale de l'étude est estimée à quarante-deux semaines soit dix mois et demi au cas où l'étude du site démontrera la nécessité de réalisation d'un PAR. Ce délai sera réduit à trente-deux semaines soit huit mois, s'il ressort toutefois que les conditions requises (selon la directive de la BM) pour la réalisation du PAR approfondi n'est pas requis. A cet effet, un PAR sommaire ou des indications sur les modalités d'indemnisation/compensation seront fournies dans le rapport d'EIES et au PGES.

Pour assurer une réalisation optimisée et efficace de l'EIES, le Consultant doit planifier son planning de manière à commencer (So) ses prestations à la réception du Rapport Interiminaire provisoire de l'Etude de Faisabilité. Il doit collaborer étroitement avec ce dernier dans le cadre du partage d'informations et d'organisation tout au long de l'étude. Le consultant proposera dans son offre, un calendrier détaillé d'exécution de la consultation. A cet effet, le calendrier suivant est proposé à titre indicatif.

Etapes clé	Dates
Date d'Entrée en Vigueur du Contrat du Consultant	
Réunion de lancement (*1)	So
<b>Rapport Démarrage</b>	So + 2 semaines
<b>Rapport de Cadrage et Rapport de Bornage</b>	
Rapport Préliminaire	So + 6 semaines
Réunion de Validation	So + 7 semaines
Rapport Final	So + 10 semaines
<b>EIES</b>	
Rapport Préliminaire et discussions avec les collectivités locales	So + 15 semaines
Réunion de Validation	So + 17 semaines
Rapport Final	So + 18 semaines
<b>PAR</b>	
Evaluation Sociale et discussions avec les collectivités locales	So + 15 semaines
Réunion de Validation	So + 17 semaines
Rapport Préliminaire PAR	So + 21 semaines
Rapport Final	So + 23 semaines
<b>Rapport Géotechnique</b>	
Rapport Préliminaire	So + 15 semaines
Réunion de Validation	So + 16 semaines

Rapport Final	So + 18 semaines
<b>Rapport non-Technique</b>	
Rapport	So + 19 semaines
<b>Rapport Campagnes Publiques d'Information</b>	
Rapport	So + 20 semaines

Le Consultant sera aussi en charge des Rapports Mensuels d'Activités comme présenté dans ces termes de références. Le support pour l'obtention de la NIES se fera dès le début de la consultation.

## 9. PROFIL DU CONSULTANT ET PERSONNEL CLE

Dans le cadre d'une Consultation internationale, le Secrétariat Général de l'EEEOA, la SONABEL et le Ministère en Charge de l'Energie du Burkina Faso comptent engager un Bureau ou un groupement de bureaux d'études disposant des expériences dans les études similaires et disposant des Experts confirmés répondant aux critères cités dans la liste du personnel clé. Le groupement de bureaux d'études devra pouvoir clairement démontrer d'une capacité en études environnementales, en études sociales et particulièrement de PAR et avoir accès à un laboratoire pour les études géotechniques. En effet, le Consultant devra se mettre en partenariat avec un laboratoire accrédité ou certifié pour les analyses géotechniques.

Pour postuler les Bureaux d'études doivent :

- Avoir réalisé dans les dix dernières années au moins cinq études similaires (Centrales électriques (solaire, thermiques, hydroélectriques, hybrides...) d'au moins 10 MW, aménagements hydroagricoles de plus de 100 ha et lignes électriques HT d'au moins 132 kV au moins sur 10 km et plus) en Afrique de l'Ouest ;
- Collaborer étroitement et en parfaite harmonie avec tout autre Consultant, spécialement le Consultant de l'Etude de Faisabilité, commis par le Secrétariat Général de l'EEEOA, SONABEL et/ou le Ministère en charge de l'Energie burkinabé pour des travaux et/ou études sectoriels dans le cadre du même projet. A cet effet, il devra partager des informations nécessaires et dynamiser un cadre de collaboration efficace avec ce dernier. Il devra donc avoir une bonne capacité de travail en collaboration et du partage d'informations ;
- Présenter les preuves de toutes les informations fournies.

Notons que le Secrétariat Général de l'EEEOA, la SONABEL et le Ministère en charge de l'Energie burkinabé se réservent le droit de vérifier toute information douteuse fournie par les Consultants, une seule information erronée entraînera automatiquement le rejet et l'annulation du dossier du candidat et sa mise sur une liste rouge du Secrétariat Général de l'EEEOA.

L'expérience minimale requise pour le personnel clé se présente comme suit :

<b>Titre</b>	<b>PC-1/Directeur de Projet (EIES)</b>
Années d'Expérience Professionnelle	15
Expertise Spécifique	Conduite d'EIES dans au moins trois projets de Centrale électrique de 10 MW et plus, et de lignes électriques de 132 kV sur au moins 50 km (dont au moins une centrale solaire).

<b>Titre</b>	<b>PC-2/Specialiste de l'environnement</b>
Années d'Expérience Professionnelle	15
Expertise Spécifique	Conduite d'EIES dans au moins quatre projets de Centrale électrique de 10 MW et plus, et de lignes électriques de 132 kV sur au moins 50 km (dont au moins une centrale solaire). Chaque étude devrait inclure le développement

	d'un Plan de Gestion Environnementale et être en Afrique de l'Ouest.
--	--

<b>Titre</b>	<b>PC-3/Socio économiste (Spécialisé en Evaluation des biens fonciers et divers) (chef du rapport PAR)</b>
Années d'Expérience Professionnelle	10
Expertise Spécifique	La mission pour l'élaboration du PAR sera menée par un (e) expert titulaire au moins d'un diplôme BAC + 5 en Sciences sociales (Sociologie, Géographie, Economie, Droit), justifiant d'au moins dix années d'expérience dans la réalisation des études sociales et ou des évaluations environnementales et sociales. Il doit avoir au moins réalise un CPR et au moins cinq Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), durant les dix dernières années. Il doit également avoir au moins une référence dans la mise en œuvre des PAR. Le candidat ayant le plus grand nombre de références sera retenu.  Il/elle doit avoir une connaissance approfondie des questions de sauvegarde sociale et de gestion foncière. Il ou elle devrait être familier(e) avec normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale notamment celle relative à l'acquisition des terres, la restriction à l'utilisation des terres et la réinstallation/déplacement involontaire et, avoir une bonne connaissance des lois et règlements du pays en matière de gestion foncière et d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il/elle devra aussi avoir une expérience confirmée dans la réalisation de Plans d'Actions de Réinstallation de Populations affectées par des Projets de développement financés par la BM au Burkina Faso. Le Consultant fera son affaire de la mise en place du personnel auxiliaire pour l'exécution des études et des enquêtes de terrain.

<b>Titre</b>	<b>PC-4/Specialiste en Droit de l'Environnement ou Juriste</b>
Années d'Expérience Professionnelle	5
Expertise Spécifique	Conduite ou gestion du PAR. Implication dans le développement de PAR, au même titre, pour au moins cinq projets de centrale électrique de 100 MW et plus, dont trois en Afrique de l'Ouest et de ligne électrique de 132 kV sur au moins 50 km.

<b>Titre</b>	<b>PC-5/Ingénieur en Génie électrique</b>
--------------	---

Années d'Expérience Professionnelle	10
Expertise Spécifique	Implication dans la mise en œuvre d'au moins trois projets de Centrale électrique de 10 MW et de lignes électriques de 132 kV sur au moins 50 km (dont une centrale solaire au moins), incluant identification des risques et dangers, des Etudes Techniques Préliminaires et la préparation du dossier d'appel d'offres.

<b>Titre</b>	<b>PC-6/Specialiste de la faune et de la flore</b>
Années d'Expérience Professionnelle	15
Expertise Spécifique	Implication, au même titre, dans la mise en œuvre d'au moins trois projets de centrale électrique de 10 MW et de ligne électrique de 132 kV sur au moins 50 km, incluant des Etudes d'identification des risques et dangers des travaux et l'exploitation sur la faune et la flore.

<b>Titre</b>	<b>PC-7/Ingénieur Géomètre</b>
Années d'Expérience Professionnelle	10
Expertise Spécifique	Réalisation d'identification du tracé et de bornage des emprises d'au moins trois projets linéaires (transports d'énergie, routes, canalisation...) en Afrique de l'Ouest d'au moins 50 km, en tant que géomètre exécutant, chef d'équipes.

<b>Titre</b>	<b>PC-8/Expert Géotechnique</b>
Années d'Expérience Professionnelle	10
Expertise Spécifique	Réalisation d'au moins 5 analyses géotechniques dont au moins une pour une centrale solaire et avec une expérience avérée en Afrique de l'Ouest.

Le consultant s'adjoindra, à ses frais, toutes autres compétences qu'il jugera utile à la réussite de l'étude.

## 10. AUTRES INFORMATIONS

### 10.1 INFORMATIONS ET DONNEES A FOURNIR AU CONSULTANT

A sa demande, SONABEL et le Ministère en charge de l'Energie fourniront au Consultant, les données disponibles sur le projet (APS, APD...) ainsi que tout autre document pertinent disponible pouvant faciliter la réalisation de l'étude.

Le Consultant devra s'enquérir des directives, exigences et politiques des PTF en vue de les exploiter au bénéfice de l'étude.

### 10.2 EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

Le Consultant rendra compte à SONABEL qui désignera en accord avec le Ministère en charge de l'Energie, un Directeur de Projet qui coordonnera les activités du Consultant.

Toute correspondance provenant du Consultant et adressée à l'une des parties devra être adressée en copie à toutes les autres parties prenantes (SG/EEEEOA, BUNEE, SONABEL et Ministère en charge de l'énergie) à titre d'information.

### 10.3 CONDUITE DES ACTIVITES

Une coordination étroite entre le Secrétariat Général de l'EEEEOA, le Ministère de l'Énergie du Burkina, et les Consultants chargés de l'Étude de Faisabilité et de l'Étude de Stabilité sera requise.

Le Consultant sera chargé de la gestion globale de tous les aspects des prestations.

Le Consultant participera à toutes autres réunions avec le Ministère en charge de l'Energie, les services techniques et SONABEL pour le compte de l'étude.

Le Consultant appliquera ses procédures internes de contrôle de qualité et d'assurance pendant l'exécution du contrat, et démontrera qu'elles sont effectivement appliquées.

### 10.4 PARTICIPATION DE SONABEL, EEOA ET DU MINISTERE DE L'ENERGIE

SONABEL et le Ministère introduiront, au besoin, le Consultant auprès des structures étatiques, de la population locale et tout autre partenaire local concerné par le présent projet.

Le Consultant prendra ses propres dispositions pour tout autre service/prestation que SONABEL et le ME ne pourront pas lui fournir.

## 11. REFERENCES DOCUMENTAIRES ET DES INFORMATIONS

### 11.1 SOURCES DES DONNEES ET DES INFORMATIONS COLLECTEES

Les personnes rencontrées, les ministères et structures consultés, le programme de collecte de données sur le terrain, les opinions écrites et la participation du public seront consignés dans l'étude.

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie de l'étude.

### 11.2 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ANNEXES

Le Consultant mentionnera dans les annexes, toute la documentation ayant servi à l'élaboration du rapport.

### 11.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

En plus des études similaires disponibles et tout autre document personnel disponible auprès du Consultant, l'exploitation des documents de référence suivants est recommandée :

- > Présents TdR ;
- > Toutes études existantes disponibles sur le projet et sa zone d'accueil ;

- Législation et réglementation applicables en République du Burkina Faso ;
- Traités internationaux s'appliquant sur la République du Burkina Faso en matière de droit international de l'environnement ;
- Directives, guides et politiques pertinentes des PTF ;
- Tous autres documents pertinents.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

BUREAU NATIONAL DES EVALUATIONS  
ENVIRONNEMENTALES

BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 01 SEP. 2020

N° MEEVCC/SG/BUNEE/DESENIE/SENIE/so

*Le Directeur Général*

*A*

Monsieur le Directeur Général  
de la SONABEL

TEL : (00226) 25 30 61 00/02/03

OUAGADOUGOU

**Objet** : Transmission des observations sur les TdRs

**Monsieur le Directeur Général,**

Par lettre en date du 02 mars 2020, vous transmettiez pour examen, le projet de termes de référence pour la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet de parcs solaires à vocation régionale.

Après examen des termes de référence, des observations et des amendements ont été formulés par mes services techniques et sont joints à la présente.

Aussi, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires pour la prise en compte de ces observations et amendements afin d'améliorer la qualité desdits TdRs et nous les transmettre pour la suite de la procédure.

Veillez agréer, monsieur le **Directeur Général**, l'assurance de ma franche collaboration.

**Pièce jointe** :

- Une (01) copie des observations

Pour le Directeur Général/PI

  
**OUEDRAOGO Abdoul Aziz Serge**

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ECONOMIE VERTE  
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**BUREAU NATIONAL DES EVALUATIONS  
ENVIRONNEMENTALES**

**BURKINA FASO**  
*Unité - Progrès - Justice*

**RAPPORT DE LA SESSION D'EXAMEN DES TERMES DE REFERENCE (TDR) DU  
PROJET DE PARCS SOLAIRES A VOCATION REGIONALE AU BURKINA FASO  
(Sites de Kaya et de Koupéla).**

**Juin 2020**

Le mercredi 24 juin 2020 à 09 heures, s'est tenue au Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE) une rencontre d'examen du projet de termes de référence pour la réalisation des évaluations environnementales du projet de parcs solaires à vocation régionale au Burkina Faso.

Ladite rencontre a vu la participation de deux (02) agents du BUNEE, d'un agent de la Direction Générale des Energies Renouvelables, deux (02) représentants du promoteur (SONABEL) et d'un (01) représentant du Bureau d'Etude « BRL *ingénierie* », chargé de la réalisation des études environnementales. La liste de présence est jointe en annexe.

### **Déroulement de la rencontre**

La rencontre a débuté par le mot de bienvenue prononcé par le président de séance à l'endroit du promoteur du projet et du représentant du bureau d'étude. Ensuite ce fût la présentation des participants. Enfin, le promoteur et le représentant du bureau d'étude « BRL *ingénierie* » ont présenté le projet et ses composantes à travers un exposé sommaire. Il s'en est suivi la restitution des observations faites par les agents du BUNEE et des échanges d'informations.

Durant l'exposé, les éléments suivants ont été notés :

- deux sites sont retenus pour le projet : site de Kaya de 122 ha et deux sites jumelés à Koupèla (367 ha et 327 ha) ;
- pour les sites de Koupèla, il y aura une emprise totale de 295 ha et pour le site de Kaya, il sera utilisé 106 ha ;
- la ligne de raccordement pour le site de Kaya sera de 9,5km celle de Koupèla sera de 8km ;
- ces lignes auront une emprise totale de 50 m (25 m de chaque côté des poteaux) ;
- les critères de choix des sites ont portés sur des terrains incultes et faiblement boisés ;
- le site de Kaya est pratiquement occupé par les activités de pâturage avec une petite portion d'activités agricoles. On note aussi l'existence d'une case non occupée le long de la ligne de transport ;
- pour les sites de Koupèla, en plus des activités de pâturage, les activités agricoles ne sont pas négligeables ;
- l'ensemble des données ont été obtenues durant les investigations préliminaires. Des nouvelles investigations sont toujours en cours pour apporter plus de précision sur les biens susceptibles d'être impactés par les travaux du projet. Mais on peut retenir qu'on aura moins de 50 PAP pour le site de KAYA y compris sa ligne de raccordement. Les sites de Koupèla mobiliseront plus de 200 PAP.

Après cette intervention, les questions de compréhension suivantes ont été posées par les membres de la session de cadrage :

- les champs photovoltaïques et les postes (d'injection et poste de raccordement) sont-ils installés sur un même site ?
- quelles sont les distances des installations du projet les plus proches des habitations pour chaque site ?

Le promoteur et son consultant ont apporté les précisions suivantes :

- les postes d'injection seront réalisées à l'intérieur des emprises des champs photovoltaïques mais les postes de raccordement sont déjà existants hors des sites ;
- les habitations les plus proches sont situées aux environs de 5 km pour le site de Kaya et 3 km pour le site de Koupéla ;

### **Observations d'ordre général**

- harmoniser la mise en forme, corriger les fautes et coquilles contenues dans le document ;
- reprendre le document en respectant le plan type de l'article 13 du décret 2015-1187 sur les évaluations environnementales ;
- revoir la numérotation des annexes (incohérences) ;
- joindre les coordonnées GPS des sites en précisant le système de projection et le système géodésique utilisé ;
- décrire l'état initial de l'environnement des sites en prenant en compte que les composantes environnementales susceptibles d'être impactées par le projet. Il faudra faire ressortir certains enjeux du projet tel que :
  - ✓ la répartition des infrastructures socio-économiques (écoles, parcs de vaccination, pistes à bétail, points d'eaux, marché, etc.) autour des sites afin de mieux prendre en compte des éventuels risques liés aux restrictions d'accès des ressources ;
  - ✓ les risques, les éventuels conflits liés à la déportation des activités qui étaient menées sur les sites vers d'autres sites à vocation différentes (aires de pâture, piste à bétail, forêts communales ou villageoises, etc.)

### **Observations d'ordre spécifique**

**Tables des illustrations :** ramener la liste des figures sur une page différente en économisant la répétition n° 47 ;

**Page 1 :** joindre l'annexe n° 3 mentionné dans le tableau 1 ;

**Page 3 :** dans le 1.1.2, viser l'article n° 25 du code de l'environnement et le décret n° 2015-1187 sur les évaluations environnementales ;

**Page 26 :** économiser l'option sans projet (ex : analyser les possibilités techniques et technologiques disponibles dans la mise en œuvre du projet) ;

### **Recommandations :**

L'examen des TDR a permis aux participants de s'accorder sur les aspects importants à prendre en compte dans la réalisation des évaluations environnementales. Et pour s'assurer de la prise en compte effective des observations et amendements ils ont formulé des recommandations à l'endroit du promoteur qui sont les suivantes :

- conformément à l'annexe I du décret 2015-1187 sur les évaluations environnementales, le projet de centrale solaires est classé en catégorie B. cependant au regard du nombre de PAP que le projet va engendré, nous recommandons de réaliser une notice d'impact environnemental et social pour le projet de Kaya qui aura moins de 50 PAP et une étude d'impact environnemental et social pour le site de Koupéla ou le nombre de PAP dépassera 200 ;

- impliquer les autorités communales et les services techniques déconcentrés en charge de l'environnement dans toutes les étapes de réalisation des études environnementales ;
- faire ressortir les modalités d'information et de participation du public (les acteurs clés ciblés et les zones concernées) ;
- dans le cadre de la conduite des études environnementales, matérialiser les différentes rencontres tenues avec le public à travers les listes de présences, les procès-verbaux d'accords et d'attentes, etc. ;
- prendre en compte un éventuel plan d'urbanisation communal dans le projet ;
- proposer un système de récupération et de valorisation des déchets du projet (plaques usées, onduleurs, etc.).

Président de Séance



**SAWADOGO Oumarou**

Rapporteur



**BANDE Issa**



## Annexe 4. Procès-verbaux des réunions et liste des participants

### 1. PV ET LISTE DE PRESENCE RENCONTRE PUBLIC À KONÉAN LE 10/07/2020

Konéan le 10/07/2020

Projet centrale solaires à vocation régionale

Procès verbal de rencontre

L'an deux mil vingt et le dix juillet s'est déroulée sur le site de Konéan, une rencontre publique en vue de la préparation des inventaires des lieux et du recensement des PAP.

Il a été exposé les points suivants :

- 1) l'inventaire est prévu du 20 au 25 juillet
- 2) cet inventaire sera précédé d'un mariage temporaire des lieux afin de permettre aux habitants du village de savoir les personnes concernées par le processus d'acquisition du site.
- 3) l'accompagnement nécessaire des autorités du village pour la réussite de cette étape du projet.
- 4) la suite après l'étape d'inventaire va concerner la publication de la liste des PAP, les négociations et la gestion des réclamations.

Aux termes de la rencontre, les participants présents se sont dit prêts à :

- accompagner la mission et faciliter les activités futures

3 personnes ont alors été désignées pour suivre l'étape des inventaires. Il s'agit de :

- 1) Sawadogo Gueskjaoba
- 2) El hady Mamadi Lamina Sawadogo
- 3) Sawadogo Tassiere



- adhésif à la démarche pour l'inventaire.

À la suite des échanges, des préoccupations ont été soulevées :

- 1) l'emploi de jeun
  - 2) les mesures d'accompagnement du projet
- À ces préoccupations, la mission a apporté des réponses.

Par ailleurs, des personnes exerçant des activités de collecte de ressources naturelles (fabricant de briques en terre et de sable pour construction) ont été identifiées en vue de servir de relais pour leur mobilisation pour la rencontre future relativement à la <sup>probable</sup> question d'accès aux ressources <sup>probables</sup> naturelles. L'activité a duré 2,09h, la rencontre a pris fin à 16h30 en présence d'environ 80 participants.

Fait à Kouliko le 17/07/2020

Pour BRLi

Kouassi Emmanuel

Pour le village

le chef du village

Pour DRACO Bernard

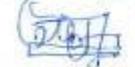
Pour la SONASOL

PR. Phomouyetelem


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**
**LISTE DE PRESENCE**
**OBJET:** Rencontre d'information et de préparation des instances

**DATE:** 10/07/2022

**LIEU:** Konéan

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
01	Doucouro Hamadou	M	chef village	70835416	
02	Sawadogo Souleymane	M	CDV	75101193	
03	Sawadogo Mohamed Lanine	M	Imane	76661658	
04	Sawadogo Ousmane	M	Membre.	-	
05	Sawadogo Guesyabo	M	"	-	
06	Sawadogo Bouciema	M	"	-	
07	Sawadogo Tassie	M	Représentant des jeunes	77-77- 07-98	
08	Sawadogo Samuel	M	Comptable	25003838	
09	Sawadogo Ousmane	M	"	-	
10	Sawadogo Moussa	M	"	-	



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne

#### Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prénoms		Structure/Fonctions	Contacts	Signature
11	Sawadogo Girmeyan	M	.		
12	Sawadogo Harouna	M			
13	Sawadogo Barkawanda	M			
14	Sawadogo Koumaaba	M			
15	Sawadogo Salam	M			
16	Sawadogo Harouna	M			
17	Sawadogo Salam	M			
18	Sawadogo Rasman	M			
19	Sawadogo Kouma	M			
20	Quiednoro Hassane	M			
21	Sawadogo Alim	M			


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

- Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne
- Projets de centrales solaires à vocation régionale / Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
21	Sawadogo Souleye	M		
22	Sawadogo Moumini	M		
23	Sawadogo Aumarow	M		
24	Sawadogo Santou	M		
25	Sawadogo Grenade	M		
26	Sawadogo Boukate	M		
27	Sawadogo Moumini	M		
28	Sawadogo Lassane	M		
29	Sawadogo Ahoys	M		
30	Sawadogo Hassmani	M		
31	Sawadogo Lamoussa	M		



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'IIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
32	Sawadogo Adama	M			
33	Sawadogo Issouf	M			
34	Sawadogo Koumin'	M			
35	Sawadogo Hamado	M			
36	Sawadogo Salfo	M			
37	Sawadogo Adama	M			
38	Sawadogo Inouso	M			
39	Sawadogo Rahim	M			
40	Quidrayo Mohamed	F			
41	Quidrayo Koré	M			
42	Sawadogo Alié	M			
43	Sawadogo. Sayouba	M			


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
44	Sowadogo Sibiri	M			
45	Sowadogo Rasmane	M			
46	Sowadogo Hamado	M			
47	Sowadogo Boukare	M			S
48	Sowadogo Sibiri	M			
49	Sowadogo Sayouba	M	Reprs chef de terre.		X
50	Sowadogo Sayouba	M			
51	Sowadogo Inoussa	M			nb
52	Sowadogo Saidou	M			
53	Sowadogo Hafizon.	M			
54	Sowadogo Dawda	M			
55	Sowadogo Issa	M			+



## WEST AFRICAN POWER POOL

## SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

## Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne

## Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
56	Sawadogo Ichiisto	M			
57	Sawadogo Mohazou	M			
58	Sawadogo Ife Soka	M			
59	Sawadogo Alie	M			
60	Sawadogo Mohamado	M			
61	Sawadogo Sanyouba	M			
62	Sawadogo Abdoulaye	M	Avenyba		
63	Sawadogo Soulif Zamba	M			
64	Sawadogo Sanyouba	M			
65	Sawadogo Tibila	F	Rep de femme	55 hb 2570	
66	Doudou Tingima	F			
67	Sawadogo Yinsinaneba	F			



**WEST AFRICAN POWER POOL**

**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**  
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
68	Sawadogo Talata	F			
69	Sawadogo Poguyende	F			
70	Sawadogo Therese	F			
71	Nabalouny Felonique	F			
70	Nabalouny Bibator	F			
71	Sawadogo Boukari	M			
72	Sawadogo Kibiro Abdoul	M			
73	Sawadogo M. S. Ouy	M			
74	Sawadogo Adama	M			
75	Sawadogo Merian	M			
76	Sawadogo Adama	M			
77	Sawadogo Haroua	F			



**WEST AFRICAN POWER POOL**

**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**  
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
78	Sawadogo Rosmato	F			
79	Sawadogo Wenegayroba	F			
80	Sawadogo Noufou	M			
81	Kouame M. Emand	M		71861957	



## 2. PV ET LISTE DE PRESENCE RENCONTRE PUBLIQUE À DONDOLLÉ LR 10/07/2020

Dondolle le 10/07/2020

Projet centrale solaire à vocation régionale  
à Kaya.

Procès verbal de rencontre publique

L'après midi vingt et le six juillet s'est déroulée au lycée public du village une rencontre d'information et de préparation de l'étape des inventaires des lieux et de recensement des PAP.

L'assistance a été informée sur la consistance du projet.

- L'assistance a été informée que les impacts que pourraient causer le projet sur le territoire concernera ce trouveraient dans l'emprise de la ligne d'évacuation qui aura une emprise de 50 m de large.
- Les étapes d'inventaires qui sera précédé d'un marquage sommaire en vue de la reconnaissance de l'emprise par les exploitants et les propriétaires terriens a été explicité et l'accord pour ce marquage ~~de~~ a été négocié.
- L'implication des autorités villageoises par la suite ces activités a été demandé.

Par la suite les participants ont exprimés leurs préoccupations. Celles-ci portent sur :

- Le bénéfice de l'électricité après la réalisation du projet.

- L'usage du coin de l'empire pour les cultes

- La clarté du processus d'indemnisation

Des réponses leur ont été apportées sur ces différents préoccupations.

Deux personnes ont été identifiées pour le suivi de inventaire. Il s'agit de :

- Que'draogo Mounini

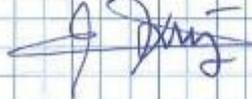
- Que'dougo Amado

Débutée à 13h30, la rencontre a pris fin à 17h40.

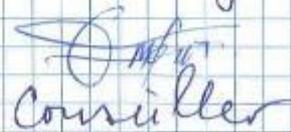
Fait à Doudouli le 10/03/20

Pour la BRL

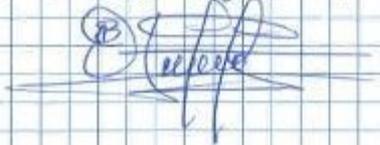
Kouassi E



Pour le village

  
Conseiller

QUE'DRAOGO Bernard



Pour Songabel

  
Philippe Kyelem



## WEST AFRICAN POWER POOL

## SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

## LISTE DE PRESENCE

OBJET: Rencontre de préparation des inventaires des biens et recensement des PAP

DATE: 10/07/2020

LIEU: Doudoulié / Lycée

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
01	Quédraogo Hamado	M	APEI		
02	Quédraogo Maurinie	M			
03	Quédraogo Eloi	M	Représentant du chef de village		3
04	Quédraogo H. Christoph	M			
05	Sawadogo Benjamin	M			
06	Quédraogo Boukaré	M			
07	Sawadogo Ratogssi	M			
08	Quédraogo Adama	M			
09	Sawadogo Rumbi	M			
10	Sawadogo M. Saïdou	M	APE / CVD		


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
11	Quédraogo Boukari	M	APE		
12	Quédraogo H. Joseph	M			
13	Quédraogo Yero	M			
14	Quédraogo Kirsi	M			S
15	Quédraogo Razinga	M			
16	Sawadogo Nouminie	M			+
17	Sawadogo Rosmoné	M			
18	Sawadogo Issaka	M			
19	Sawadogo Nouminie	M			
20	Sawadogo Boniface	M			
21	Quédraogo Awa	F	APE		
22	Quédraogo Emmanuel	M			



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
23	Sawadogo Boukare'	M			
24	Ouedraogo Hourminie	M	Conseiller	70880325	
25	Ouedraogo Barthelémy	M	78-77	62-77-86-53 78-77-80-19	
26	Kouassi Emanuel	M	BRL sociologue	71865857	
27	Kyelon B.P. Phana	M	SAMA Bel outils	70268530	
28	YAOLO Boubacon	M	Chauffeur SAMA Bel outils	70395269	

### 3. PV ET LISTE DE PRESENCE RENCONTRE PUBLIQUE À KOULOGO LE 11/07/2020

Koulogo le 11/07/2020

Projet centrale solaire à vocation<sup>10</sup>  
régionale à Kaya

Procès verbal de rencontre publique

L'an deux mil vingt et le onze juillet s'est déroulée une rencontre publique relativement à la préparation de l'étape de inventaires et recensement de PAP et les inquiétudes socio-économiques.

L'assistance a été informée sur les points suivants :

- la programmation de inventaires et la démarche à suivre le savoir la mobilisation de deux représentants des autorités pour accompagner les équipes
- l'étape préalable de marquage et avant le inventaire et l'acceptation de cette démarche
- le besoin d'information juste afin d'éviter les malentendus et conflits
- l'emprise de la ligne d'évacuation qui est de 50 m

À la suite des échanges des préoccupations ont été soulevées relativement à :

- ① L'emploi de la main d'œuvre locale
- ② ce qui adviendra des sites sacrés
- ③ la poursuite de activités déjà débutées.

À ces préoccupations, la commission a apporté des réponses.

En définitive, l'accord pour le marquage a été



statisme. Néanmoins, deux personnes ont été désignées pour le suivi des activités de l'étape 11 des inventaires. Il s'agit de

- Sawadogo Jeanette, Tel: 78 83 91 13, conseillère

- Ouédraogo Sahel, Tel: 79 33 70 20, conseillère

Séminaire à 9h30, la rencontre a pris fin à 10h27.

Fait à Koko Logo, le 11/07/2020

Pour BRL

Kouassi Emmanuel

Pour le village

Le chef du village.

Ouedraogo Bernard

Pour SONABEL



## WEST AFRICAN POWER POOL

## SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

 Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

## LISTE DE PRESENCE

OBJET: Rencontre de préparation de inventaires et recensement  
des PAR

DATE: 11/07/2020 LIEU: Konlogo

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
1	OUEDRAGO L. Wahabo	M	chef du village		
2	SAWADOGO Inoussa	M	conseiller du village		
3	OUEDRAGO Konlogo	M	chef de terre		
4	SAWADOGO Nakama	M	le baloum-Namba		
5	Ouedrago Kirsi	M		71363724	
6	Ouedrago Adama	"		70539697	
7	Ouedrago Tiiga	"			
8	Sawadogo Boukore	"		64127431	
9	Sawadogo Moussa	M		56740097	
10	Sawadogo Hamidou	M		78702054	



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
11	Sawadogo Mahama	M		64895243	
12	Sawadogo Mahamad	M			
13	Ouéchaogo Bella	M			
14	Sawadogo Kiangou	M			
15	Ouéchaogo Bourim	M		75242398	
16	Bamogo Albert	M		7924 2957	
17	M. Noïse	M		69935313	
18	Ouéchaogo Yahaya	M			
19	Ouéchaogo Souaïla	M	7546	7546 0176	
20	Ouéchaogo Ousséni	M		75468004	
21	M. Saïdou	M		76436613	
22	M. Baneïna	M		7921 0377	


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
23	Ouedraogo P. Sidiki	M		70 07 37 94	
24	" Hamilton	M		26 01 30 84	
25	" Karim	M		64 60 59 29	
26	" Moumimi	M			
27	" Nadi. L.	M		65 54 72 55	
28	" Boukaré	M		55 90 90 44	
29	Sawadogo Raouane	M		61 18 67 52	
30	Sawadogo Ousmane	M		56 80 97 57	
31	Ouedraogo Rasmari	M		75 68 44 65	
32	" K. Salfo	M			
33	Sawadogo Issaka	M			
34	Sawadogo Moussa	M		75 04 99 25	



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
35	Ouedraogo Yacouba	M		79829210	
36	Bomogo Michel	M		77907816	
37	Ouedraogo A. Gafar	M		79755044	
38	Ouedraogo Lassané	M		63836709	
39	II N. Victor	M		76850090	
40	Ouedraogo H. Idrissa	M		75306634	
41	II Lazare	M			
42	Ouedraogo Jessika	M		75039644	
43	Ouedraogo Hamidou	M		74378873	
44	II Salfa	M		69056844	
45	Sawadogo Karim	M		78786135	
46	Sawadogo Abbaoui	M		78179969	


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
47	Baongo tiligintkessiBa	M			
48	Ouedhaogo Boureima	M		34 39 88 37	.
49	Il Xavier	M		56 28 00 97	.
50	Il Bouharé	M		70 90 02 76	
51	Il Belko	M			
52	Il Karim	M		75 11 94 78	.
53	Sawadogo Lansoné	M		75 71 68 91	
54	Il Yacouba	M		75 52 18 72	
55	Sawadogo Ousseini	M			S. B
56	Ouedhaogo Boureima	M		74 45 75 15	
57	Sawadogo Kitorique	M		76 29 41 13	
58	Ouedhaogo soufo	M		79 29 24 44	
59	Sawadogo Tanas	M		71 86 58 87	
60	Kouassi M'Anouan E	M			



#### 4. PV ET LISTE DE PRESENCE DE RENCONTRE PUBLIQUE À KONÉAN, LE 27/07/2020

Konéan, le 27/07/2020  
13

Projet parc solaire à vocation régionale  
à Kaya.

Procès verbal de rencontres de PAP poten-  
tielles.

Le jour deux mil vingt sept et le vingt sept juillet s'est déroulée sur le site de Konéan une rencontre publique avec les PAP potentielles.

En effet, suite au marquage de l'emprise, les PAP ont été invitées à une rencontre en vue de l'explication de la démarche de inventaire et des situations spécifiques qui pourraient se présenter à savoir PAP absente, sans CNIB, ... et les solutions proposées.

À la suite de l'exposé, deux préoccupations se sont été posées à savoir le nombre de PAP potentielle <sup>en rapport avec l'effectif des lieux</sup> et la question <sup>de l'impact</sup> de la zone non exploitée en culture agricole mais en tant que zone de pâturage.

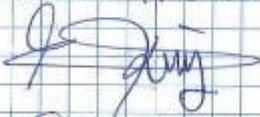
Des explications ont été fournies pour rassurer que les populations PAP que tous les aspects de la démarche permettent de les identifier comme il se doit.

Ensemble la communauté <sup>du</sup> village a décidé de suivre le parcours pour l'identification ~~des~~ zones exploitables et attribuer la zone non exploitée à toute la communauté.

Sur ce les PAP potentielles et les équipes de mission ont entamé l'étape d'intensification sous la supervision de la DGER. Débutée à 9h15, la séance et l'activité du jour s'est achevée à 16h50.

Pour BRL-CI

Kouassi N. Emmanuel



K. JUEDRAOGO Bernard



Pour la DGER



Diallo Amadou

Pour le village

Sawa Logo Guesyabo  
chef de terre





Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

#### LISTE DE PRESENCE

OBJET: Rencontre avec les PAP avant les inventaires

DATE: 27/07/2020 LIEU: site de Konian

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
01	Sawadogo Prudom	M			
02	Sawadogo Ousmane	M			
03	Sawadogo Gueyadjo	M			
04	Sawadogo Mohamadi-Lamine	M			
05	Sawadogo Bambo	M			
06	Sawadogo Bolam	M			
07	Sawadogo Yssa Pazornwendin	M			
08	Sawadogo Harouna	M			
09	Sawadogo Bouleymane	M			
10	Sawadogo Bourouma Bampogda	M			



**WEST AFRICAN POWER POOL**

**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne  
Projets de centrales solaires à vocation régionale / Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
11	Nobalouu Tobga Rasmane	M			
12	Sawadogo Souleyemans	M		75-10-14-93	
13	Sawadogo Tasséré	M		77-77-07-98	
14	Sawadogo Kamoussa	M		77, 79 <sup>234</sup> 93	
15	Sawadogo Alim	M		54 403433	
16	Sawadogo Yessouf	M			
17	Sawadogo Mado	M			
18	Sawadogo Giorma Souleye	M			
19	Sawadogo Harmado	M			
20	Sawadogo Mohamadi	M			
21	Sawadogo Moussa	M			
22	Sawadogo Rahma	F			-20



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
23	SAWADOGO Abdoul Hafiz	M	Maçon	66240936	
24	SAWADOGO Kassimane	M	Agriculteur	65469767	
25	SAWADOGO Zoubayr	M	Eleve	74347574	
26	SAWADOGO Saidou	M	Cultivateur	65549309	
27	SAWADOGO Moussa	M	Cultivateur	65989035	
28	SAWADOGO Souleymane	M	Cultivateur	65920 75907942	
29	SAWADOGO Hamada	M	Cultivateur	64503539	
30	SAWADOGO Zeiga	M	Cultivateur	75935261	
31	SAWADOGO Soyouba	M	Cultivateur	64628473	
32	SAWADOGO Adama	M	Commerçant	77944885	
33	SAWADOGO Idriss	M	Enseignant	66447373	
34	DIALLO Amadou	M	DGER/ME	72584480	


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**  
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
35	Sawadogo Bourkina	M	PAP	65 75 32 33	
36	Sawadogo Barkwinda	M	"	36 56 93 11	
37	Sawadogo A. Souleymane	M	"	77-13-18-71	
38	Sawadogo H. S. biri	M	"	77-35-2-68	
39	Sawadogo NOKyumba	M	"	79 35 82 62	
40	Sawadogo Larba	M	"	56 25 03 12	
41	Sawadogo K. Samuel	M	Consulate	75 02 35 38	
42	Sawadogo Sabiri	M	PAP	76-32-61-55	
43	Sawadogo Abissel	M	PAP	78-48-85-61	
44	Sawadogo Amado	M	"	57-51-19-46	
45	Ouedraogo Abdoulaye	M	"	76-93-51-17	
46	Kouassi N.Emmanuel	M	BRLi/consultant	71 86 86 57	


**WEST AFRICAN POWER POOL**
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**  
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
47	DMEDRAGO Bernard	M	BRLi/consultant	70 56 78 02	
48	SAVANOLO Issaka	M	Enquêteur	77-68-46-33	
49	TRAORE N. Diata	F	Enquêtrice	30-53-11-25	
50	COULIBALY Aida	F	Enquêtrice	62 66 85 58	
51	ZERBO Martine	F	Enquêtrice	70 03 47 90	



## 5. PV ET LISTE DE PRESENCE DE RENCONTRE PUBLIQUE À DONDOLLÉ, LE 29/07/2020

Dondollé le 29-07-2020

15

Projet PARC SOLAIRE A VOCATION REGIONALE DE  
KAYA / Mission EES et PAR

Procès verbal de rencontre

Le mardi 29 juillet 2020, s'est déroulée à Dondollé une rencontre de préparation des inventaires avec les PAP potentielles pour la programmation des inventaires et de dispositions <sup>envisagées</sup> spécifiques pour le recensement des PAP en situations spécifiques.

S'agissant du processus d'inventaire, les PAP potentiels ont été informés sur la démarche et savoir se faire participer à l'identification des différents lieux et fournir les informations nécessaires pour l'enquête socio-économique.

Pour les dispositions à prendre, les participants ont informés de ce qui il faut faire en cas de non disponibilité de la pièce d'identité, d'absence prolongée de la PAP, etc.

Ils ont été sensibilisés à ne pas s'écarter de la substitution des PAP vulnérables et des femmes mais à les citer effectivement pour enregistrer.

Ils ont été informés des 2 alternatives de tracés <sup>à tracer</sup> proposés et de la case pour choisir.

Les PAP ont perçu suite au marquage deux impacts majeurs: 1 affectant une concession en partie et l'autre affectant un terrain (en existant la case).

Ils leur a été indiqués les identifications seront faits sur les 2 alternatives et qu'au final un tracé définitif sera adopté et les PAP indiqués pris en compte.

Les préoccupations exprimées ont porté sur la gestion de l'impact sur le cimetière et sur la concession. 16

Pour le cimetière, il a été répondu que se trouvant dans la l'empire de la ligne d'évacuation, il s'agit de prendre en compte la position et l'éviter en identifiant les embases des pylônes.

S'agissant de la concession, il s'agira de voir avec le tracé comment l'éviter au mieux.

Début à 14h de la rencontre a pris fin à 17h52 min.

Pour BRL  
 Kouassi N. Emmanuel  
 [Signature]

Pour le village  
 [Signature]  
 DUEDRAGO Hamada

DUEDRAGO Bernard  
 [Signature]



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**  
**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

#### LISTE DE PRESENCE

OBJET: Rencontre de préparation de inventaires

DATE: 29-07-2020

LIEU: Bondouli

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
01	Ouedraogo Boudouma	M			
02	Ouedraogo Sonnaiho	M		75 46 01 76	
03	Ouedraogo Moumini	M		55 12 91 80	
04	Ouedraogo Issaka	M		75 45 93 14	
05	Ouedraogo Gneswen Halai	M			
06	Ouedraogo Hamado	M		79 60 50 13	
07	Youssouf Ouedraogo Bela	M			
08	Ouedraogo Zacharia	M		75 15 18 89	
09	Ouedraogo Lassane	M		75 74 05 04	
10	Ouedraogo Adama	M		70 53 96 97	

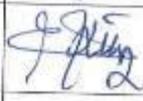


**WEST AFRICAN POWER POOL**

**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne**

**Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR**

N°	Nom et prenom	Sexe	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
11	Ouedraogo Abdul Kamin	M		53 361895	
12	Sawadogo M. Seydou	M	CVD	72 65 8838	
13	Kouassi N. Emmanuel	M	Parli/Sociologue	71 86 5357	



## 6. PV ET LISTE DE PRESENCE DE RENCONTRE PUBLIQUE À KOULOGO

Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

### WEST AFRICAN POWER POOL

#### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne

#### Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

##### Engagement pour accord de passage de la ligne électrique d'évacuation

L'an deux mil-vingt-un et le onze février s'est déroulé à la Mairie de Kaya, une concertation impliquant le bureau d'étude BRLI, la Commune et les autorités coutumières du village de Koulogo.

Au sortir des discussions et en tenant compte des échanges préalables entre le consultant et les autorités coutumières, il est à retenir que les parties sont parvenues aux engagements ci-après :

Engagement du consultant au nom du projet	Engagement des autorités coutumières au de la communauté villageoise
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune pylône dans la zone sacrée</li> <li>• Prendre les dispositions pour qu'aucune destruction, aucun débroussaillage et aucune profanation ne survienne pendant la vie du projet (étude, travaux, exploitation, démantèlement)</li> <li>• Aucun accès sans l'accord et la présence d'autorité coutumière</li> <li>• Clôture du site</li> <li>• Versement aux autorités coutumières (Chef de terre) de fonds pour les sacrifices au démarrage des travaux dans les environs du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité à accompagner les agents de travaux ou d'exploitation en cas d'accès indispensable</li> <li>• Effectuer les rituels nécessaires à l'exécution des activités dans les environs de la zone</li> <li>• Eviter de nouveaux enterrements dans la zone</li> </ul>

Les parties (le consultant au nom du projet) et les autorités coutumières (au nom de la communauté villageoise) se sont engagées en présence de l'autorité communale (M. le Maire) au respect des prescriptions ci-dessus afin d'aboutir à un accord pour le passage de la ligne électrique d'évacuation durant la vie du projet.

Débutée à 15h 45, la rencontre déroulée sous la présidence de Monsieur le Maire a pris fin à 16h10.

Fait à Kaya, les jour, mois et an que ci-dessus,

**Pour le Consultant (BRLI)**

Le Sociologue



**KOUASSI N. Emmanuel**

**Pour le village**

Le chef de terre



**OUEDRAOGO Koulobgué**

Le Chef du Village



**OUEDRAOGO Wahabo**

Le Président CVD



**SAWADOGO Assami**

**Pour la commune de Kaya**

Le Maire



**Boukaré OUEDRAOGO**

*Médaillé d'honneur des collectivités locales*



Economic Community  
Of West African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

#### Procès-verbal de signature d'accord de passage de la ligne électrique d'évacuation

L'an deux mil-vingt-un et le onze février s'est déroulé à la Mairie de Kaya, une concertation impliquant le bureau d'étude BRLI, la Commune et les autorités coutumières du village de Koulogo.

Les points évoqués ont porté sur :

1. L'accord pour le passage de ligne électrique d'évacuation sur la zone sacrée ;
2. Recueil des préoccupations ;

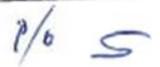
En ce qui concerne l'accord de passage, après un rappel des engagements des parties, le village accorde au projet le passage de la ligne dans le strict respect des engagements pris. Le village se dit prêt à faciliter le déroulement du projet.

Du point de vue des préoccupations exprimées, les autorités coutumières ont évoquées :

- Le besoin d'électrification du village
- L'aménagement d'une véritable voie d'accès au village
- L'accompagnement des producteurs de pommes de terre et des producteurs de cultures maraichères ainsi que les artisans du cuir

Débutée à 15h, la rencontre déroulée sous la présidence de Monsieur le Maire a pris fin à 16h10.

Fait à Kaya, les jour, mois et an que ci-dessus.

<b>Pour le Consultant (BRLI)</b>	<b>Pour le village</b>
Le Sociologue  <b>KOUASSI N. Emmanuel</b>	Le chef de terre  <b>OUEDRAOGO Koulobgué</b>
	Le Chef du Village  <b>OUEDRAOGO Wahabo</b>
	Le Président CVD  <b>SAWADOGO Assami</b>
<b>Pour la commune de Kaya</b>	
Le Maire  <b>Boukaré OUEDRAOGO</b> <i>Médaillé d'honneur des collectivités locales</i>	



## WEST AFRICAN POWER POOL

## SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

## Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne

## Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

Lieu:

Maire de  
Kaya

Rencontre de Négociation de passage de la ligne, le 11/02/20

N°	Nom et prenom	Structure/Fonctions	Contacts	Signature
01	SAVADOGO Issiaka	Assistant BRL	77-68-4633	
02	OUADRANO GO Bonkore	Maire	70749493	
03	Ouedraogo L'Oudabo	chef	40624586	
04	Ouedraogo Serif	conseil	49337420	
05	Sauvadogo Emmanuel	conseil	48839113	
06	Sauvadogo Assani	C.V.D	40445969	
07	Kouassi N. Emmanuel	Sociologue BRL	71 86 18 57	

# Annexe 5. PV des accords des communautés sur les dispositions proposées

Economic Community  
African States



Communauté Economique  
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## WEST AFRICAN POWER POOL

### SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

#### Développement de l'énergie solaire en Afrique subsaharienne

#### Projets de centrales solaires à vocation régionale/Mission d'EIES et PAR

##### Procès-verbal de rencontres avec les acteurs

L'an deux mil-vingt-un et le seize février s'est déroulée à la Direction régionale de l'environnement, de l'Economie verte et du changement climatique du Centre Nord à Kaya, une concertation impliquant le bureau d'étude BRLI et la DREEVCC relative aux activités de l'EIES du site du parc solaire à vocation régionale de Kaya.

Les points évoqués ont porté sur :

1. les compensation des arbres dans l'emprise du projet ;
2. les sites à identifier pour le reboisement ;
3. les besoins en renforcement des capacités ;

1. A travers son introduction, le représentant du Bureau BRLI a mentionné le nombre d'arbres inventoriés dans l'emprise du site du parc à 2021 arbres et ces arbres sont à compenser dans le cadre de la mise en œuvre du PGES. La démarche du représentant est de voir avec la direction régionale les possibilités de reboisement en tenant compte de leurs orientations en la matière.

La Direction estime que le nombre d'arbres inventoriés correspond à une superficie de plus de 3 hectares dans le cadre d'une plantation classique de compensation (625 pieds à l'hectare).

2. S'agissant de l'identification des sites, la direction a soulevé deux contraintes à prendre en compte. Il s'agit du contexte sécuritaire qui rend certains sites où le besoin est réel inaccessibles notamment le bosquet de la jeunesse dans la Commune de Kaya sur la route de Barsalgho et le problème foncier.

Au regard de ces contraintes, les orientations de la direction en matière d'identification de site sont portées vers les établissements scolaires et sanitaires, le renforcement des forêts classées existantes notamment à Yabo et dans les environs du village de Korsimoro. Une concertation que la Direction engagera avec les Directeurs provinciaux permettra de définir des sites définitifs.

3. Concernant le renforcement des capacités, les besoins de la direction portent sur des sessions de formations sur le SIG, l'outil EXACT (Ex-Ante Carbon Balance Tool) et enfin sur le suivi des PGES.

Débutée à 14h 35, la rencontre a pris fin à 15h15.



Fait à Kaya, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Consultant (BRLI)

Le Sociologue

*Konasoï Emmanuel*

Pour la DREEVCC

La Directrice Régionale





**BRL**  
*Ingénierie*



[www.brl.fr/brli](http://www.brl.fr/brli)

*Société anonyme au capital de 3 183 349 euros*  
*SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862*  
*N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19*

1105, avenue Pierre Mendès-France  
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5  
FRANCE  
Tél. : +33 (0) 4 66 84 81 11  
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09  
e-mail : [brli@brl.fr](mailto:brli@brl.fr)